

CHENILLES PROCESSIONNAIRES, SOYEZ VIGILANTS !

Jouy-le-Moutier : les chenilles urticantes sont de retour



Elles sont notamment présentes sur les pins et les chênes.

D'après la fédération régionale de défense contre les nuisibles (Frelons) d'Ile de France, ces chenilles processionnaires sont présentes dans tout le Val-d'Oise. Cette année, elles ont déjà été signalées à Eragny et Jouy-le-Moutier. Du côté de Cergy, Magny-en-Vexin et Saint-Ouen-l'Aumône, les services techniques réalisent des traitements préventifs sur les pins et les chênes deux fois par an pour éviter leur prolifération.

Les chenilles processionnaires sont recouvertes de poils qui, dispersés par le vent ou par nous-mêmes (tonte de la pelouse, en essayant de détruire une procession...) peuvent provoquer une irritation chez les personnes et les animaux. La survenue d'effets sanitaires n'implique donc pas nécessairement un contact direct avec les insectes.

Si le diagnostic ne révèle pas à ce jour de nids ou de processions, il est conseillé de rester vigilants et de veiller aux plus fragiles : nourrissons, sujets asthmatiques ou animaux domestiques.

Ces poils, très légers et fragiles, se détachent très facilement dès que la chenille est inquiétée ou excitée et peuvent être emportés par le vent. Lorsque le poil se brise, dès le premier contact, la substance urticante et allergisante qu'il contient, la « thaumétopoeïne » se libère provoquant des démangeaisons très vives.

Ces irritations se caractérisent par des érythèmes ou des éruptions prurigineux accompagnés parfois d'atteintes oculaires ou pulmonaires voire des réactions allergiques plus graves telles que les œdèmes de Quincke ou les chocs anaphylactiques.

Si vous apercevez des chenilles ne vous en approchez pas et n'hésitez pas à prendre contact avec la mairie pour signaler le lieu de cette observation.